P-84

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des sports et de la sécurité, acceptées par le Conseil municipal le 2 décembre 2003, sur la pétition intitulée: «Pour un terrain synthétique au bois de la Bâtie».

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-84 au Conseil administratif et l'invite à tenir compte de toutes les contraintes urbanistiques, environnementales et sociales que ladite pétition soulève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'état des terrains du stade du bois de la Bâtie est effectivement problématique, puisqu'il rend impossible toute pratique du football en cas d'intempéries. Les terrains de football de la Ville étant déjà suroccupés, il se justifie de réhabiliter ceux du bois de la Bâtie dans les plus brefs délais. Les terrains synthétiques d'aujourd'hui présentent de nombreux avantages: praticables par tous les temps, 7 jours sur 7, ils permettent une qualité de jeu équivalente à celle pratiquée sur les pelouses naturelles et nécessitent moins d'entretien. Ce sont d'ailleurs les raisons pour lesquelles le gazon synthétique est de plus en plus utilisé de nos jours.

Le département des sports et de la sécurité n'a donc pas attendu la pétition pour agir. La question de la transformation du terrain B en terrain synthétique et du nivellement du terrain C (dit «Wembley» ou «champ de patates») a déjà été inscrite au programme financier quadriennal (50.6) et fait actuellement l'objet d'une étude au sein d'un groupe de travail. D'autres améliorations sont également envisagées, comme l'éclairage du terrain A et le réaménagement de la buvette et des vestiaires.

Le département des sports et de la sécurité collabore avec le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie en vue d'établir une demande de crédit qui vous sera soumise ultérieurement.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
André Hediger

Le 25 février 2004.